

Zeitschrift: Coup-d'oeil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: - (1854)

Artikel: Notice sur l'asile agricole de Champhay, près de Neuveville
Autor: Revel, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684239>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On a aussi ajouté des consonnes : ranula, grenouille ; læsus, blessé.

En résumé, la langue latine fournit la presque totalité du vocabulaire français, (presque toutes les parties du corps, toutes les portions de temps, etc.) D'où vient cette prépondérance ? Les conquérants Franks n'étaient pas suffisamment civilisés pour résister à l'influence d'une langue déjà toute faite, car parmi des nations plus avancées en civilisation la langue germanique n'a pas manqué de vitalité, puisqu'elle a fourni les deux tiers de la langue anglaise malgré la tyrannie des Normands. Les sujets gaulois, comme tous les autres barbares soumis aux Romains, ont dû adopter la langue de leurs maîtres, tout en subissant l'influence de leurs mœurs et de leurs lois ; néanmoins il est étonnant qu'il soit resté si éminemment peu de vestiges de la langue celtique et il serait digne de rechercher si dans les patois il ne s'en serait pas conservé davantage. Je fais donc appel à tous les amateurs d'études linguistiques, de vouloir m'aider à former un recueil de toute la *littérature du patois*, soit prose, soit poésie, proverbes, mots isolés ou locutions, traits de la superstition payenne, etc.



N° 5.

***Notice sur l'asile agricole de Champhay,
près de Neuveville,***

par C. REVEL.

La Société suisse d'utilité publique, réunie à Zurich au mois de septembre 1853, a entendu avec beaucoup d'intérêt la lecture d'un rapport que lui a adressé l'un de ses mem-

bres, M. le doyen Hœfeli, sur les asiles agricoles que possède actuellement notre patrie et qui sont spécialement consacrés à l'éducation d'enfants pauvres. Le nombre en est de plus de 40, lesquels comptent au-delà de 8000 élèves. De ces 40 établissements de bienfaisance, onze appartiennent au canton de Berne. — L'auteur du rapport en question paraît avoir ignoré l'existence de l'asile de Champhay, dont la création par la bourgeoisie de Neuveville date cependant déjà de l'année 1839. Cet oubli est d'autant plus regrettable que cet établissement se distingue de tous ses émules par son caractère mixte et qu'en réunissant sous le même toit des enfants des deux sexes, il fut un des premiers à résoudre le problème de la vie de famille appliquée à une institution publique. Cette circonstance seule aurait mérité de fixer l'attention des philanthropes suisses.

Nous nous sommes donc proposé de remplir en quelque sorte cette lacune, en mettant sous les yeux de la Société jurassienne d'émulation les résultats obtenus, après 12 années d'existence, par le seul asile agricole pour l'enfance que possède jusqu'à ce jour la partie française du Jura bernois. Avant d'entrer en matière, qu'il nous soit toutefois permis de présenter quelques considérations générales sur les moyens de combattre le paupérisme et d'améliorer ainsi le sort de la classe indigente.

Lorsque l'on étudie avec soin l'intérieur d'une famille de prolétaires, lorsque l'on observe ses habitudes et que l'on compare ses besoins et ses ressources ordinaires, on est amené à conclure que beaucoup de familles à la charge de la charité publique vivraient convenablement si la paresse, l'ivrognerie et les vices qui l'accompagnent faisaient place à l'habitude du travail et à un genre de vie réglé. La charité bien entendue doit donc se porter sur la réforme morale du pauvre bien plus que sur son soulagement matériel ; celui-ci sera nécessairement la conséquence de la première. Pour parvenir à un résultat plus certain, il faut commencer son plan de réforme par l'éducation morale des enfants, les accoutu-

mer de bonne heure à une vie active et régulière et ne leur laisser sous les yeux que le spectacle d'un intérieur de famille où chaque instant de la journée a un emploi utile et où le travail marche de pair avec le développement des facultés intellectuelles. Moraliser les jeunes adolescents en leur faisant aimer le travail par le travail, voilà le but vers lequel doivent tendre tous nos efforts. C'est le moyen le plus efficace de combattre le fléau de nos sociétés modernes, le paupérisme, et les sacrifices que l'on s'impose pour y parvenir sont peut-être encore plus dans l'intérêt de ceux qui y contribuent que dans celui des indigents qui en sont l'objet; car le travail joint à une conduite réglée mène à l'économie, l'économie à la propriété, la propriété à l'amour de l'ordre et au respect des lois et des institutions sociales. — C'est probablement de ce point de vue que sont partis les hommes généreux qui, peu d'années après la régénération politique du canton de Berne, en 1831, ont fondé, au moyen de dons volontaires, une association philanthropique dans le noble but de s'occuper de l'éducation chrétienne du peuple. Cette Société créa en 1838 l'asile agricole de Bättwyl, près de Berthoud, dans lequel ne furent admis qu'un nombre assez limité de jeunes garçons pauvres, vu les ressources restreintes dont la Société pouvait disposer. Cet établissement modèle fut bientôt suivi de la fondation de plusieurs asiles, soit par des districts entiers, soit par des communes et même par de simples particuliers. La Neuveville ne voulut pas rester en arrière dans cette lutte philanthropique. Dans un de ces rares moments où les citoyens, n'écoulant que la voix de la charité chrétienne, font taire l'égoïsme, trop souvent l'unique mobile de nos actions, la bourgeoisie de notre ville décréta, avec un empressement digne des plus grands éloges, la création d'un asile pour l'enfance malheureuse. Elle affecta au nouvel établissement la ferme de Champhay, à 3/4 de lieue de la ville, sur le premier plan du plateau de la montagne de Diesse, à une élévation de près de 900 pieds au-dessus du lac de Bienne. Cette ferme se composait alors d'un ancien bâti-

ment d'économie rurale et de 25 arpents de terres arables, auxquels on en ajouta encore quelques-uns dans la suite. Comme il fallait construire un bâtiment entièrement neuf, destiné à recevoir les élèves, ce ne fut pas en vain que l'administration de la bourgeoisie fit un appel au patriotisme des trois abbayes de la ville. Ces corporations votèrent non-seulement un don de 14,000fr. ancienne valeur, pour l'érection du bâtiment, mais en outre une rente annuelle équivalente à l'intérêt de ce capital de fondation pendant dix années consécutives jusqu'à ce que le nouvel établissement pût se soutenir par ses propres ressources. L'on mit aussitôt la main à l'œuvre et déjà le 16 avril 1842, l'asile put être ouvert et reçut une dizaine d'élèves.

Il ne manquait plus à l'établissement pour prospérer, outre la bénédiction divine, que la direction sage et éclairée d'un bon « père de famille » (nous nous servons de cette expression, consacrée par l'usage, pour désigner le Directeur-Economiste de l'asile). C'était de lui que dépendait en quelque sorte le succès ; or, trouver un homme qui à une piété éclairée réunisse les qualités d'un bon père, le degré d'instruction requis d'un instituteur primaire et des notions d'agriculture suffisantes pour diriger les travaux d'une ferme et qui mit lui-même la main à l'œuvre, c'était certainement un problème difficile à résoudre. Il le devenait encore davantage par le caractère mixte de l'asile. En y recevant des enfants des deux sexes, l'on imposait à la femme du Directeur, outre les soins du ménage et l'économie indispensable dans un établissement dont les ressources ne dépassaient pas le strict nécessaire, les devoirs si importants et si difficiles d'une bonne mère et d'une institutrice pour tout ce qui concerne les ouvrages du sexe.

Le choix du premier Directeur ne fut pas heureux et les deux années qu'il passa dans l'établissement ne doivent être considérées en quelque sorte que comme un apprentissage que faisait le Comité chargé de la surveillance et de la haute direction par l'autorité locale. Hâtons-nous toutefois d'ajouter

que les commencements étaient difficiles ; tout était à créer ; le marteau des charpentiers et des maçons retentissait encore dans le bâtiment inachevé, dont les abords couverts de débris durent en être débarrassés par les élèves, ce qui absorbait en partie le temps qu'ils auraient consacré sans cela à l'étude et aux travaux agricoles. En un mot, l'asile avait été ouvert trop tôt et l'insuccès des premières années ne peut être mis entièrement à la charge du père de famille d'alors, homme possédant la théorie, mais manquant de pratique et qui demanda et obtint son remplacement au mois d'avril 1844. Son successeur, M. Cousin, avait déjà dirigé avec succès l'asile agricole vaudois, fondé par une Société de bienfaisance au village d'Echichens sur Morges. Sous son habile direction et les soins éclairés que tant lui que son épouse donnent depuis bientôt 10 ans aux enfants pauvres qui leur sont confiés, l'asile de Champhay n'a pas cessé de prospérer ; les résultats qu'il présente peuvent être envisagés comme très-satisfaisants et font vivement désirer qu'il plaise à la Providence de continuer à veiller sur une institution dont les fondateurs auraient tout lieu de s'enorgueillir, si ce n'était un devoir de l'homme et du chrétien de faire du bien à ses semblables ; leur œuvre est de l'utilitarisme pratique !

Après cette petite digression sur les premières années qui ont suivi la fondation de l'asile de Champhay, entrons dans quelques détails sur sa *destination*, son *organisation*, les *ressources* dont il peut disposer, les *résultats obtenus* depuis bientôt 12 années d'expérience et les *améliorations* dont il nous paraîtrait encore susceptible et que l'état prospère de ses revenus actuels permettrait d'y introduire.

Par son acte constitutif, l'asile de Champhay peut être considéré comme une succursale de l'hospice des pauvres de Neuveville, auquel les biens-fonds et les capitaux qu'il possède seraient reversibles en cas de dissolution. Il a été toutefois expressément réservé que les sacrifices que la bourgeoisie de Neuveville s'impose pour l'éducation des élèves ne peuvent être imputés ni à ceux-ci ni à leurs parents à titre de secours,

et par conséquent ne les prive nullement de la jouissance de leurs droits politiques et civils. L'établissement est ouvert aux orphelins et aux enfants de familles bourgeoises dans l'indigence, moyennant la modique pension annuelle de 64 fr. anc. val. (92 fr. 75 c.), que paie la caisse de l'hospice pour chaque élève. Cette rétribution n'est pas la même et va en progression décroissante pour les élèves qui ne sont pas bourgeois; à mesure que ceux-ci, avançant en âge, peuvent contribuer davantage à leur entretien par leur travail. Elle est de fr. 100 a. v. pour les enfants de 8 à 11 ans, de fr. 70 a. v. pour ceux de 11 à 14 ans, tandis que les élèves au-dessus de cet âge ne paient plus que fr. 50 a. v. par année. Les enfans bourgeois sont admis dès l'âge de six ans, les étrangers à huit ans; les uns et les autres restent ordinairement dans l'établissement jusqu'à leur admission à la Sainte-Cène. — A son entrée, chaque élève est en outre tenu d'apporter un trousseau, lequel se compose : d'un habillement complet d'hiver, d'un dit pour l'été, de 4 chemises et de 4 paires de bas d'été et d'hiver, de deux paires de souliers, enfin de six mouchoirs de poche. L'établissement se charge de fournir ledit trousseau moyennant le remboursement des frais de confection.

Le bâtiment d'habitation est très-bien approprié au but que l'on se proposait en le construisant. Le rez-de-chaussée comprend le réfectoire, la cuisine, les salles d'étude et un laboratoire pour les travaux manuels que nécessite la réparation des ustensiles et des outils de la ferme. Au premier étage sont les dortoirs, où chaque enfant a son lit et une armoire pour resserrer ses hardes. Le dortoir des garçons est séparé de celui des filles par le logement du père de famille, lequel, de ses appartements, peut facilement surveiller tous les élèves.

L'ancien bâtiment de la ferme, séparé de la maison d'habitation, est entièrement consacré à l'économie rurale et comprend la grange, la buanderie et les étables, lesquelles renferment actuellement un cheval, dix bêtes à cornes, savoir 6 vaches, 2 génisses et 2 veaux, et 5 moutons, dont la

laine est employée à l'usage de la maison. — Des appartements de la maison d'habitation l'on jouit de la vue la plus étendue : à ses pieds , le bassin des lacs de Neuchâtel et de Morat ; à l'horizon, la chaîne non interrompue des Alpes, depuis les cimes neigeuses de la Suisse orientale jusqu'au Mont-Blanc et aux derniers gradins des montagnes secondaires , qui se terminent à Genève ; au nord et au couchant, les sommités gracieuses du Jura bornent l'horizon ; la vue est limitée à l'est par une belle forêt de sapins. Les terres arables sont toutes à proximité de la ferme, au-devant de laquelle un excellent jardin potager fournit abondamment aux besoins du ménage ; enfin, une avenue d'arbres fruitiers fait presque regretter qu'il ne soit pas donné plus d'extension à ce genre de culture.

Bien que la réunion des deux sexes sous le même toit ait pu faire naître quelques craintes , une expérience de bientôt douze années a démontré que la moralité des élèves n'en a jamais souffert la plus légère atteinte : heureux fruits du travail qui forme la base de l'éducation donnée aux élèves tout en devenant pour eux une seconde nature. Aussi, dès l'aube du jour, après la prière du matin , voit-on chacun se rendre avec contentement à ses opérations interrompues la veille.

Tandis que les jeunes filles aident la mère de famille à vaquer aux soins du ménage, les plus âgés des garçons se rendent tour à tour à l'étable pour soigner le bétail de la ferme, puis aux champs pour y faire tous les travaux que comporte la saison. Le directeur est toujours le premier à l'ouvrage et cherche à les instruire tout en travaillant. D'autres élèves sont occupés à préparer le bois d'affouage pour les besoins de la maison et aux cadets , dont les forces physiques ne supportent pas encore les travaux pénibles des champs, est confiée la garde du troupeau de moutons et de vaches , que l'on mène au pâturage. C'est ainsi que par une répartition bien entendue les travaux de la ferme sont exécutés depuis 1845 par le maître seul et les élèves et que l'établissement a pu se passer du secours d'un valet de ferme dont le

contact avec les élèves avait présenté quelques inconvénients les deux premières années.

Quant à l'instruction, le Directeur ne suit pas de plan d'études proprement dit ; tout est basé sur la vie de famille et les occupations manuelles alternent avec les leçons, suivant les saisons. Chaque jour, les élèves reçoivent en commun pendant plusieurs heures une bonne instruction scolaire, et si l'époque des fenaisons et des moissons fait une exception à cette règle, les jours de mauvais temps et les longues soirées d'hiver permettent de regagner les instants consacrés dans la belle saison aux travaux des champs. Aussi, les examens annuels prouvent-ils que le degré d'instruction des élèves de l'asile n'est point inférieur à celui des enfants du même âge, qui fréquentent les écoles primaires publiques.

La nourriture des élèves consiste principalement dans les produits de la ferme ; le matin et le soir le café et le laitage en forment la base ; deux fois la semaine de la viande de boucherie (8 onces par tête par semaine) paraît à dîner sur la table avec un potage et un légume et, les jours intermédiaires, elle est remplacée par les salaisons provenant de 3 ou 4 porcs engraisés chaque année pour l'usage de la maison. Il est inutile d'ajouter la pomme de terre n'est pas oubliée ; malheureusement que la contagion dont ce précieux tubercule est atteint depuis quelques années en a restreint la consommation dans l'asile et a fait une brèche sensible à son budget annuel. Ce n'est que dans les travaux les plus pénibles des champs qu'un peu de vin est distribué aux élèves. La meilleure preuve que ce régime convient à l'établissement, c'est que l'infirmerie n'a jamais été occupée et que tous les élèves portent sur leur physionomie l'empreinte de la santé.

En règle générale les élèves ne quittent l'établissement que lorsqu'ils sont assurés d'être placés. Depuis sa fondation jusqu'en décembre 1853, l'asile a été successivement fréquenté par 59 élèves, savoir, par 43 garçons et 16 filles. De ces 59 élèves, 37 appartiennent à la bourgeoisie de Neuve-

ville, 15 sont ressortissants du canton, 5 Neuchâtelois, 1 Vau-
dois et 1 étranger à la Suisse.

Il y en a eu 9 pendant l'année 1842, savoir 6 garçons, 3 filles.

»	11	»	1843	»	9	»	2	»
»	14	»	1844	»	11	»	3	»
»	18	»	1845	»	15	»	3	»
»	21	»	1846	»	17	»	4	»
»	17	»	1847	»	13	»	4	»
»	18	»	1848	»	14	»	4	»
»	16	»	1849	»	11	»	5	»
»	16	»	1850	»	11	»	5	»
»	11	»	1851	»	9	»	2	»
»	17	»	1852	»	11	»	6	»
Enfin	23	à la fin de	1853	»	14	»	9	»

Des 36 élèves sortis de l'asile, 19 sont entrés en condition
comme domestiques ou s'occupent de travaux agricoles, 7
ont appris une branche d'horlogerie, 2 ont été retirés par les
parents, avant que leur éducation fût achevée, 3 sont allés
chercher fortune au-delà des mers, 1 a embrassé le métier
des armes, 1 a été renvoyé comme vicieux après un court séjour
dans la maison et 2 fréquentent le collège de Neuveville. Il
résulte des renseignements qui nous ont été donnés que tous
ces élèves ont plus ou moins répondu aux soins qui leur ont
été prodigués, à l'exception d'un seul garçon qui, entraîné par
le mauvais exemple d'un frère aîné, fut malheureusement
appelé à prendre place au banc des accusés aux assises du
Jura.

Nous devons encore rappeler ici que chaque dimanche les
élèves assistent au service divin, tant le matin qu'au caté-
chisme de l'après-midi, à l'église de Lignièrès, village neuchâ-
telois, à 20 minutes de la ferme. Les jours ouvrables, tout
comme le dimanche, la journée commence et se termine par
la prière. Le soir, le Directeur a soin de faire lire aux enfans
des sujets religieux tirés de la Bible et qui ont rapport à ce
qui s'est passé dans la journée. En général, le système d'édu-
cation suivi dans l'asile se rapproche tellement de la vie de

famille, que les élèves qui en sont sortis y reviennent toujours avec le plaisir que l'on éprouve en revoyant le toit paternel.

La discipline y est très-satisfaisante principalement si l'on réfléchit à ce qu'étaient ces pauvres enfants et quels exemples ils avaient sous les yeux avant leur admission. On peut vraiment dire que l'asile agit sur leur moral comme il le fait sur leur physique.

Si nous examinons maintenant quelles sont les ressources dont l'asile peut disposer, nous voyons qu'elles consistent dans les produits de la ferme et dans le montant des intérêts des capitaux et des pensions que paient les élèves. Nous avons déjà dit qu'à l'époque de la fondation de notre asile une rente annuelle lui avait été assurée pour les 10 premières années. Ce n'était pas sans une certaine crainte pour l'avenir que l'administration voyait approcher le terme de cette subvention lorsqu'en 1850, par suite de l'incorporation de la colonie française de Berne à la bourgeoisie de Neuveville, un capital de fr. féd. 29,777 94 c., fut spécialement affecté aux besoins de l'asile, et par-là son existence future mise hors de doute. Outre cette somme, 6,500 fr. provenant de la même source, furent placés au profit de l'établissement et la bourgeoisie de Neuveville elle-même en devint débitrice; enfin, le compte-rendu de l'administration pour l'exercice 1852 présente un solde en caisse de fr. 3,543 52 c., ainsi que fr. 362 32 pour arrérages d'intérêts et, comme ces deux dernières sommes ont été capitalisées pendant le courant de l'année, il en résulte que le rentier de l'asile dépasse maintenant le capital de 40,000 fr.

L'intérêt perçu pour 1852 a été net de	fr.	1,408	78
Les pensions des élèves se sont élevées à		1,395	96
La vente de bestiaux, cuirs, beurre, lait, etc., a produit		445	23
Celle des céréales, légumes, pommes de terre, etc., etc.		237	52
		<hr/>	
Total des recettes		3,487	49

On peut donc évaluer le revenu net de l'asile, en espèces,

à 3,500 fr. par année, dont il faut toutefois déduire le montant d'une rente de 150 à 200 fr., en faveur des pauvres de la colonie française, rente qui finira par s'éteindre; et fr. 118, formant la provision du notaire de Berne, chargé de la gestion du rentier. Cette provision diminue chaque année et disparaîtra des comptes de l'asile par suite de la rentrée des capitaux et de leur placement par l'administration elle-même dont les fonctions sont gratuites.

Quant aux produits de la ferme, lesquels sont encore susceptibles d'être augmentés d'après le rapport du Directeur lui-même, il pourrait paraître oiseux d'énumérer ici, année par année, les moissons qui couvraient les guérets, les fourrages rentrés et les autres productions de la terre. Nous nous bornerons à mentionner qu'en 1852, année que l'on peut considérer comme normale, il a été récolté :

276 mesures de blé.	58 mesures de betteraves.
15 id. moitié blé.	42 id. choux-raves.
104 id. orge.	28 id. carottes.
137 id. avoine.	56 id. raves.
256 id. pom. de terre saines.	28 1/2 toises de foin.
164 id. pom. de terre gâtées.	7 id. 168 pieds regain &
100 id. environ de pommes	1 1/2 mesure colza.
de terre arrachées et mangées	1 1/2 id. graine de lin.
pendant les mois d'août, sep-	45 & ritte.
tembre et octobre	

Le produit des jardins et plantages peut être porté à 130 francs.

Si d'un autre côté nous supputons à combien se sont élevées les dépenses pour le même exercice 1852, nous voyons d'abord que le traitement fixe du Directeur, outre son entretien et celui de sa femme et de deux enfans, est de fr. 800 »» (pour chaque enfant qu'il a de plus, il lui est déduit 60 fr. ancienne valeur.)

Les frais du maréchal-ferrant, du charron, du sellier, ont été de 145 06

A reporter..... Fr. 945 06

	<i>Report.....</i>	Fr.	945	06
Ceux du ménage (110 98 pour viande de boucherie), pour café, riz, savon, huile, chandelles, sel, etc., etc.			407	65
L'estivage du bétail à la métairie a coûté.			19	»
L'entretien des bâtimens, y compris l'assurance, a été de			74	51
Les frais pour habillement des enfans furent de			149	48
Ceux pour la chaussure			70	79
Enfin diverses dépenses imprévues pour la somme de			149	55
Ce qui porte le total des frais à fr.			<u>1,816</u>	<u>04</u>
Cette somme répartie sur 17 élèves fait par tête			106	82
La pension payée par chaque enfant bourgeois est de			92	75
		Fr.	<u>199</u>	<u>57</u>

Enfin, en admettant que la ferme, si elle était remise à bail, rapporterait une rente annuelle, que nous portons *au maximum* net de fr. 600, soit pour chacun des 17 élèves, à fr. 35 29

La dépense annuelle pour chaque enfant a été de Fr. 234 86 pour l'année 1852. Elle n'atteint pas de bien loin ce chiffre en 1853, puisque l'asile a compté 23 élèves pendant ce dernier exercice.¹ Nous ne portons pas en ligne de compte le bois d'affouage fourni gratuitement par la bourgeoisie; on pourrait cependant l'estimer à 30 fr. au plus par an, vu que l'établissement en soigne lui-même la confection et le charroi. Cela ferait encore environ 1 fr. 50 c. à ajouter à ce que coûte chaque élève.

Sans doute qu'en faisant ainsi la stricte répartition des

¹ La famille du Directeur n'est pas comprise dans le chiffre du personnel de l'asile.

frais, la part afférente à chaque enfant paraîtra peut-être un peu élevée ; elle ne l'est cependant pas trop en mettant dans la balance les résultats moraux obtenus par l'asile. Diminuer autant que possible le nombre déjà trop grand des mauvais citoyens, des individus à charge à la société et qui ne sont souvent que des candidats pour nos pénitenciers, accoutumer le prolétaire au travail, faire naître par-là en lui le désir de se voir un jour industriel indépendant ou même propriétaire, voilà certainement un résultat qui ne peut être acquis au prix de trop grands sacrifices ; c'est une vraie caisse d'épargne sociale.

Nous avons vu que les revenus de notre asile, sans compter les produits de la ferme, atteignent le chiffre de près de 3,500 fr. ; d'un autre côté, nous voyons que ses dépenses ne s'élèvent pas à 1,900 fr. en moyenne ; c'est donc avec certitude que nous avons pu dire que son avenir était assuré, et que l'on pourra y apporter les améliorations que l'expérience aura démontrées être utiles, ou bien abaisser le taux de la pension des enfants bourgeois et appliquer l'économie qui en résultera soit à l'apprentissage des élèves, qui voudraient se vouer à quelque branche d'industrie ou à un métier utile, soit pour venir en aide dans la commune à d'autres infortunes.

Si nous avons fait ressortir avec trop d'avantage peut-être les résultats obtenus par l'asile de Champhay, nous ne nous dissimulons pas que comme toute œuvre humaine, cet établissement ne soit susceptible de recevoir encore les améliorations dont les temps et l'expérience démontreront tôt ou tard la nécessité. Nous aimerions, par exemple, à voir quelques branches d'industrie rurale à la portée de l'enfance introduites dans le laboratoire pendant les longues soirées d'hiver, le tressage de la paille dont la ferme fournirait elle-même la matière première, la boissellerie et la vannerie commune, la fabrication des râtaux, des fourches, des sabots, le charronnage, quelques ouvrages du tour ; la confection et l'entretien de la chaussure par les garçons ; la filature, la couture, la confection du linge et des vêtements des élèves par les filles, etc.,

etc., telles sont les branches de l'industrie usuelle qui pourraient être petit à petit introduites dans l'asile. On commencerait par former des élèves qui à leur tour serviraient de moniteurs à leurs jeunes condisciples ; on les encouragerait en leur accordant une part du petit bénéfice qui résulterait de la vente des objets confectionnés, etc. Ne voyons-nous pas de nombreux produits de l'industrie sortir de nos établissements publics de sourds-muets et même de celui des aveugles ? Les enfants qui ont leurs cinq sens seraient-ils donc moins aptes que ceux qui sont privés de l'un ou de l'autre de ces organes du développement de l'intelligence humaine ? Nous ne pouvons nous le persuader et nous émettons le vœu que ce côté de la question éducative du pauvre soit aussi sérieusement examiné. Il est naturel que ce n'est pas du père de famille que l'on pourrait exiger ce surcroît d'occupations ; des devoirs bien plus importants à remplir absorbent déjà tous ses instants et il ne pourrait sans les négliger en embrasser de nouveaux ; il faudrait donc avoir recours à des étrangers. — Il nous paraîtrait aussi désirable que quelques élèves restassent dans l'asile encore 1 ou 2 ans après leur admission à la Ste-Cène (ils ont alors 16 à 17 ans). Il en résulterait un double avantage ; d'un côté, l'enfant est abandonné trop jeune encore à lui-même ; sans expérience de la vie sociale il n'est que trop facilement entraîné par les mauvais exemples dont il se voit tout-à-coup entouré et il n'a pas encore la force de caractère suffisante pour leur résister. D'un autre côté, c'est au moment où l'élève pourrait gagner au-delà de son entretien, même en ne payant plus de pension et dédommager ainsi l'établissement des sacrifices faits pour lui, qu'il lui est enlevé. Si l'asile avait toujours un ou deux jeunes garçons qui fissent les ouvrages les plus pénibles de la ferme, le Directeur de son côté pourrait consacrer plus de temps à l'instruction des plus jeunes élèves.

En parcourant les comptes des années 1845, 46, 47 et 1849, nous y avons vu que des primes d'encouragement

avaient été distribuées aux élèves qui avaient rendu de bons services dans la ferme ; il serait à désirer que ce système qui a produit de bons fruits ne fût pas abandonné. Cela engagerait les meilleurs élèves à prolonger leur séjour dans la maison.

C'est ainsi que M. de Felleberg vit ses frais couverts par le produit du travail dans son exploitation rurale à Hofwyl.

Mentionnons encore ici avant de terminer que chaque élève cultive un petit carré de jardin dont le produit acheté par la ferme sert à lui former un petit pécule à sa sortie de l'asile.

Nous voici parvenus à la fin de notre tâche. Nous aurions été plus concis si cette notice n'était pas le premier compte-rendu sur un établissement qui mériterait d'avoir des émules dans le Jura bernois. Il nous reste encore à nous acquitter d'un devoir avant de terminer ; c'est de mentionner ici le zèle infatigable, éclairé et *entièrement désintéressé* des neuf membres de la commission chargés de la haute surveillance et de l'administration de l'asile. Puissent-ils persévérer dans leur pénible tâche et trouver la récompense de leurs peines et de leurs efforts dans le sentiment du devoir sacré qu'ils remplissent envers de jeunes enfants qui, sans les sacrifices que l'on fait pour leur avenir, ne seraient que trop souvent entraînés à dévier du sentier de la vertu et de l'honneur.

Neuveville, en août 1854.

Tableau synoptique des recettes & des dépenses de l'Asile agricole de Champhay de 1842 à 1853, en francs fédéraux.

	1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		1847.		1848.		1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		OBSERVATIONS.	
	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
Recettes.																										
Des trois confréries	20000	»	1485	71	1114	28	1057	14	914	28	914	28	914	28	914	28	914	28	914	28	»	»	»	»	Le compte de 1842 comprend les dépenses faites pour bâtir, du 15 décembre 1840 au 25 avril 1853; les comptes suivants jusqu'à 1850 sont bouclés au 1 ^{er} mai; ceux de 1851, 1852 et 1853 le sont au 31 décembre; on ne peut donc établir une moyenne d'après l'addition de ces différents comptes.	
Dons particuliers	4000	»	428	64	»	»	»	»	285	71	285	71	1165	73	10	35	»	»	571	42	»	»	»	»		
Bestiaux et divers.	1118	71	532	96	608	42	247	40	256	21	398	89	375	»	468	82	495	28	528	60	682	75	490	17		
Pension des enfants	312	92	915	28	1142	92	1677	68	1980	92	1702	82	1469	92	1340	71	1440	»	1159	75	1395	96	1985	80		
Intérêts des capitaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	627	82	1424	07	1046	46	1567	27
	<u>22431</u>	<u>63</u>	<u>3362</u>	<u>59</u>	<u>2865</u>	<u>62</u>	<u>2982</u>	<u>22</u>	<u>3437</u>	<u>12</u>	<u>3301</u>	<u>70</u>	<u>3924</u>	<u>93</u>	<u>2734</u>	<u>16</u>	<u>3477</u>	<u>38</u>	<u>4598</u>	<u>12</u>	<u>3125</u>	<u>17</u>	<u>4043</u>	<u>24</u>		
Dépenses.																										
Salaire du Directeur et du gérant de Berne	685	71	600	»	757	14	685	71	725	71	840	»	800	»	800	»	800	»	453	57	800	»	1054	»		
Ménage	1094	35	673	»	1148	21	837	42	1183	32	1093	75	605	53	533	42	358	07	493	75	407	65	926	50		
Habillements	152	32	91	03	280	46	280	82	335	07	317	53	299	32	367	21	238	64	238	86	149	48	218	40		
Chaussure	35	71	40	85	133	85	91	71	53	07	53	85	54	42	100	07	61	78	17	39	70	79	57	77		
Diverses, impôt, mobilier, etc.	1504	39	1470	53	12	»	80	82	44	»	120	»	187	07	87	78	59	89	99	10	213	59	200	54		
Bestiaux	870	»	1097	71	17	85	»	»	60	»	204	71	350	21	78	55	85	35	89	21	19	»	103	»		
Exploitation de la ferme	1649	28	227	78	231	14	69	53	231	25	97	39	130	64	78	24	217	35	189	39	145	06	173	36		
Bâtiments; entretien, assurance	»	»	»	»	78	39	38	71	219	14	149	53	83	73	100	35	136	10	69	17	74	54	149	70		
Rente aux pauvres de la colonie française	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	110	14	195	14
	<u>5988</u>	<u>76</u>	<u>6200</u>	<u>90</u>	<u>2659</u>	<u>04</u>	<u>2084</u>	<u>72</u>	<u>2851</u>	<u>56</u>	<u>2876</u>	<u>76</u>	<u>2510</u>	<u>82</u>	<u>2155</u>	<u>62</u>	<u>1957</u>	<u>18</u>	<u>1650</u>	<u>44</u>	<u>1990</u>	<u>24</u>	<u>3078</u>	<u>41</u>		
Le personnel de la maison a été en moyenne de	9 enfans		15 enf.		18 enf.		22 enf.		24 enf.		22 enf.		20 enf.		19 enf.		18 enf.		16 enf.		19 enf.		23 enf.		La famille du Directeur n'est pas comprise dans le personnel indiqué ci-contre.	

Etat de la fortune de l'Asile au 1^{er} janvier 1854.

Capitaux gérés à Berne	Fr.	20725	38	Le bâtiment neuf a coûté	Fr.	19598	85
Intérêts arriérés des susdits	»	245	71	et son entretien jusqu'en 1852	»	1384	71
Capitaux dûs par la bourgeoisie	»	19250	»	Les réparations au vieux bâtiment	»	1892	85
Solde du compte de 1853	»	695	41	Les chars, charrues, attelages, instruments	»	4504	87
Total des capitaux	Fr.	40916	50				
Le bâtiment d'habitation vaut environ	Fr.	20000	»	Cette estimation n'est qu'approximative, quoique peu différente de la valeur réelle.			
Les terres arables sont estimées	»	14285	70				
Le mobilier	»	1000	»				
Le bétail de la ferme	»	2000	»				
Les instruments aratoires	»	1800	»				
Total de la fortune	Fr.	80002	20				